

Zone AUa de La Thibauderie

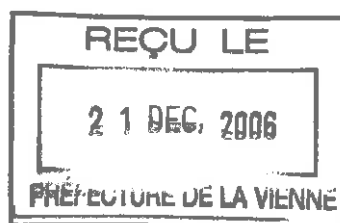
La vocation de cette zone est mixte.

Au vue de sa proximité avec le centre bourg, elle peut accueillir un équipement et de l'habitat.

Son lien avec le centre bourg est assuré par l'aménagement d'une voie à sens unique du carrefour du stade vers le centre (sens de la rue de la Thibauderie).

L'accès véhicules, se faisant par la rue de S^t Mandé, devra respecté la largeur actuelle de celle-ci.

Ce quartier est en vis-à-vis avec des jardins. De ce fait, aucun alignement n'est imposé en bordure de voie interne et de l'espace boisé classé (EBC) afin de créer des zones tampon entre habitats et infrastructures.



Zone AUa de La Vallée

Cette zone fait le lien entre le centre bourg originel d'AVANTON autour du château et le quartier de la Vallée qui s'est relativement construit au cours de la dernière décennie. La zone incorpore un emplacement réservé pour l'accès depuis la rue du château et pour la constitution d'un espace vert devant le cimetière, pouvant également servir de parking. L'objectif étant de tisser des liens entre les chemins ruraux et la nouvelle voirie, un cheminement est prévu depuis le cimetière à travers la zone vers le CR N°33. Le cœur des nouveaux îlots est aménagé en espace vert. Aucune sortie n'est envisagée sur la rue de la Vallée.

Zone AUa 'Sous Martigny'

La zone AUa de Martigny est une zone pour assurer une liaison entre le secteur "Derrière le clos" et la Haute lande.

A l'écart des voies passantes de circulation, le schéma d'organisation prévoit une placette de retournement sur le chemin rural n°36 de la Lande, qui est la porte d'entrée dans le nouveau quartier.

La distribution de la voie principale permet d'établir des constructions en vis-à-vis mais également de respecter l'alignement en bordure de la rue de la Lande.

Zone AUa du Pénisseau

La rue Pénisseau est une voie très passante.

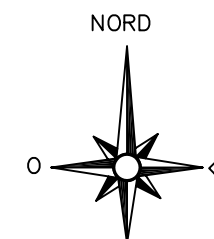
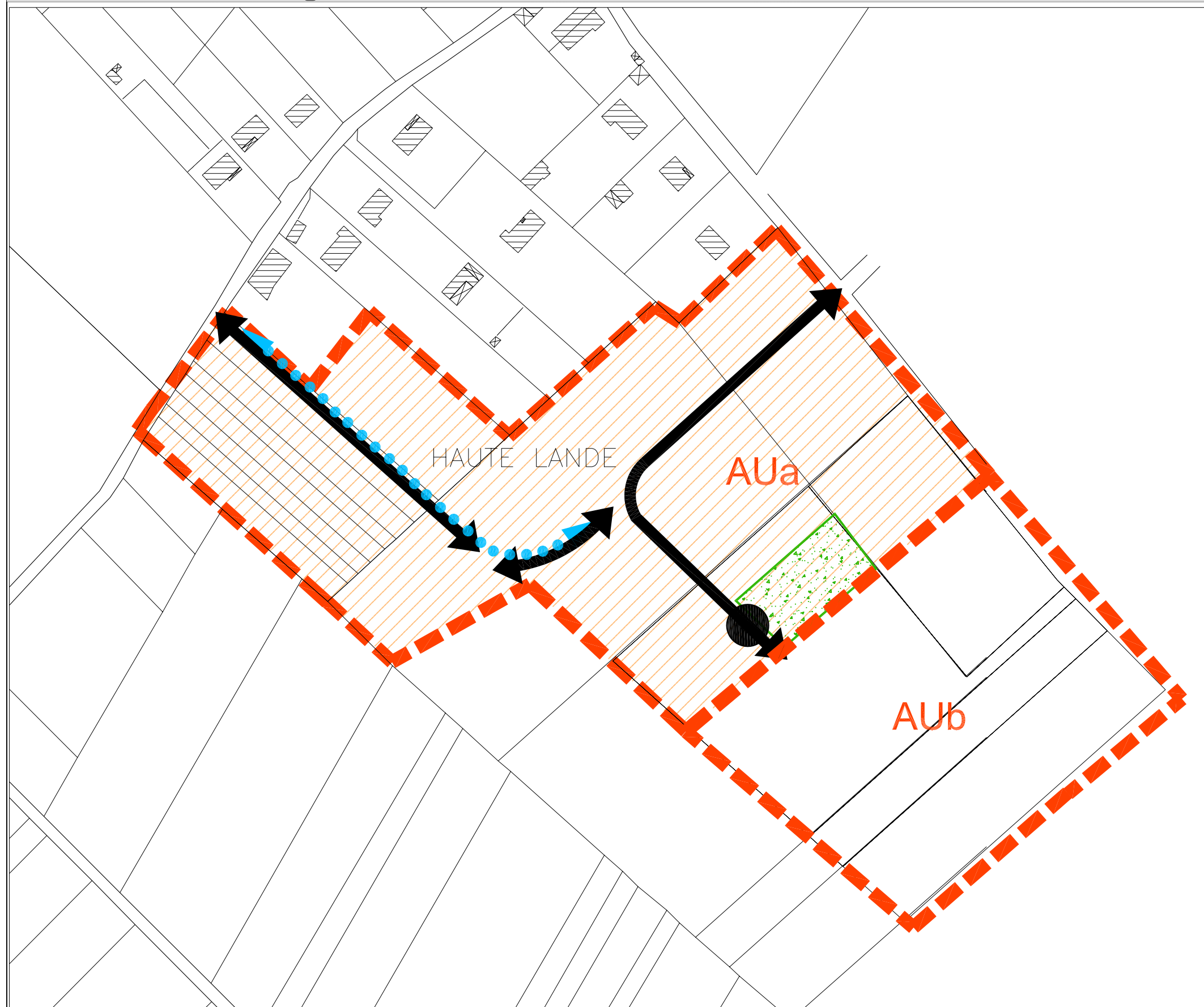
Le retrait imposé de l'alignement en bordure de cette voie prend en compte cette contrainte ainsi que les volontés d'aménagement prévus :

- Le carrefour Clos de Beaumont / zone de Pénisseau, destiné à irriguer les lotissements, mais également à ralentir la circulation.
- Le carrefour RD 757 / rue du Pénisseau où les conditions de visibilité vont s'améliorer

Le vis-à-vis avec le Clos de Beaumont est assuré par l'implantation en continu des façades.

Les accès piétons pourront se faire à partir de la rue de la Thibauderie, la façade du nouveau quartier sera un espace vert sur cette rue.

Schéma d'aménagement de la zone AUa : Haute Lande



Superficie AUa La haute Lande : 4,05 ha



Accès véhicules



Principe de voirie



Placette de retournement



Emplacement réservé



Limite de zone à urbaniser
AUa : à urbaniser à court et moyen
terme

AUb : à urbaniser à long terme



Zone d'habitat

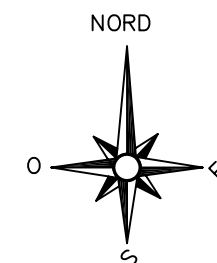


Connexion piétonne à créer



Création d'un espace public
au coeur du pôle d'habitat

Schéma d'aménagement de la zone AUa : La Vallée



Superficie : 10.5 ha



Accès véhicules



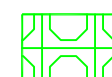
Cheminement piétonnier



Alignement à respecter



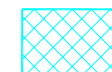
Habitat



Espace boisé classé



Accompagnement paysager



Emplacement réservé

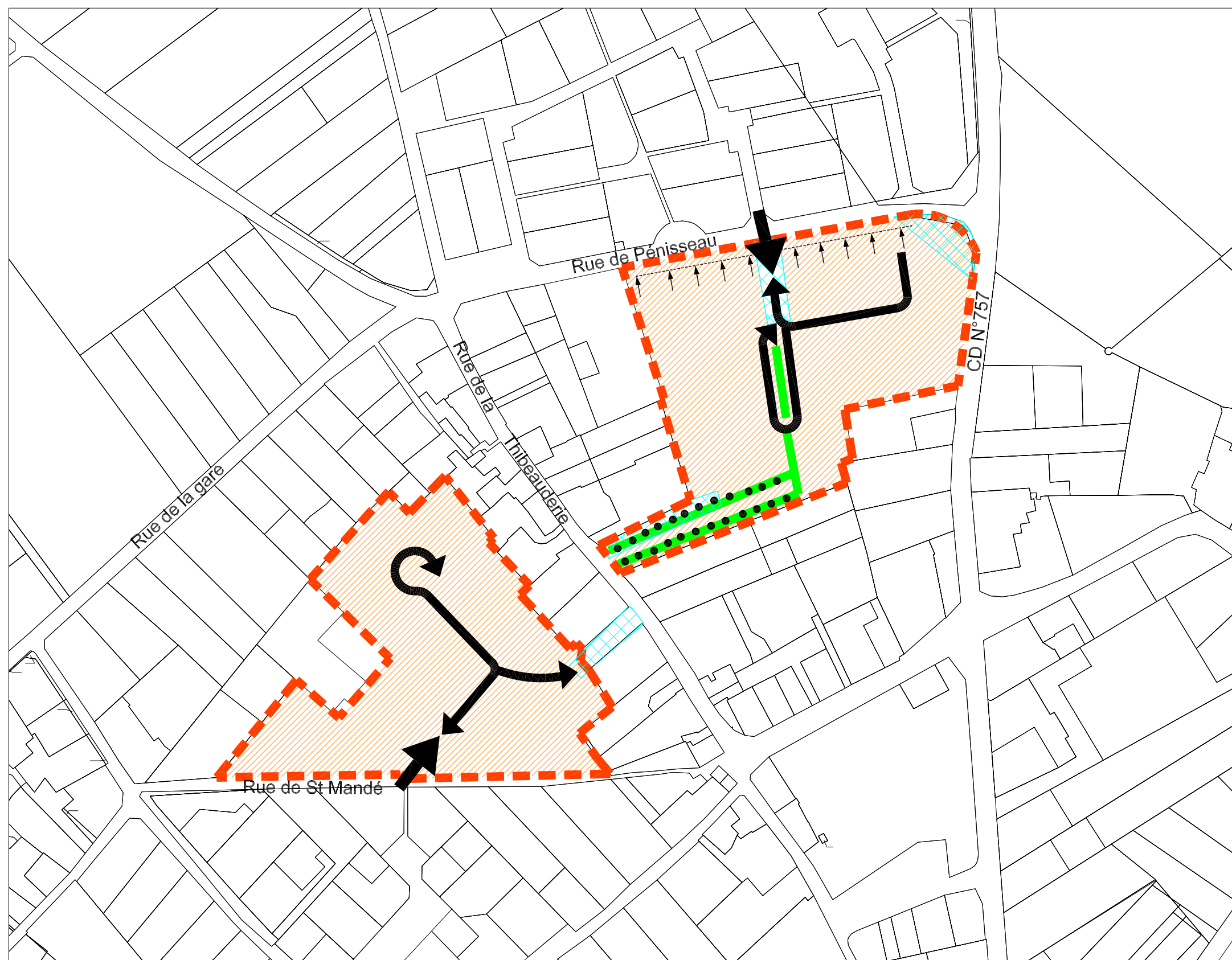


Limite de zone à urbaniser
AUa : à urbaniser à court et
moyen terme
AUb : à urbaniser à long
terme

AUb : à urbaniser à long
terme



Voirie



Superficie AUa Pénisseau : 2.5 ha

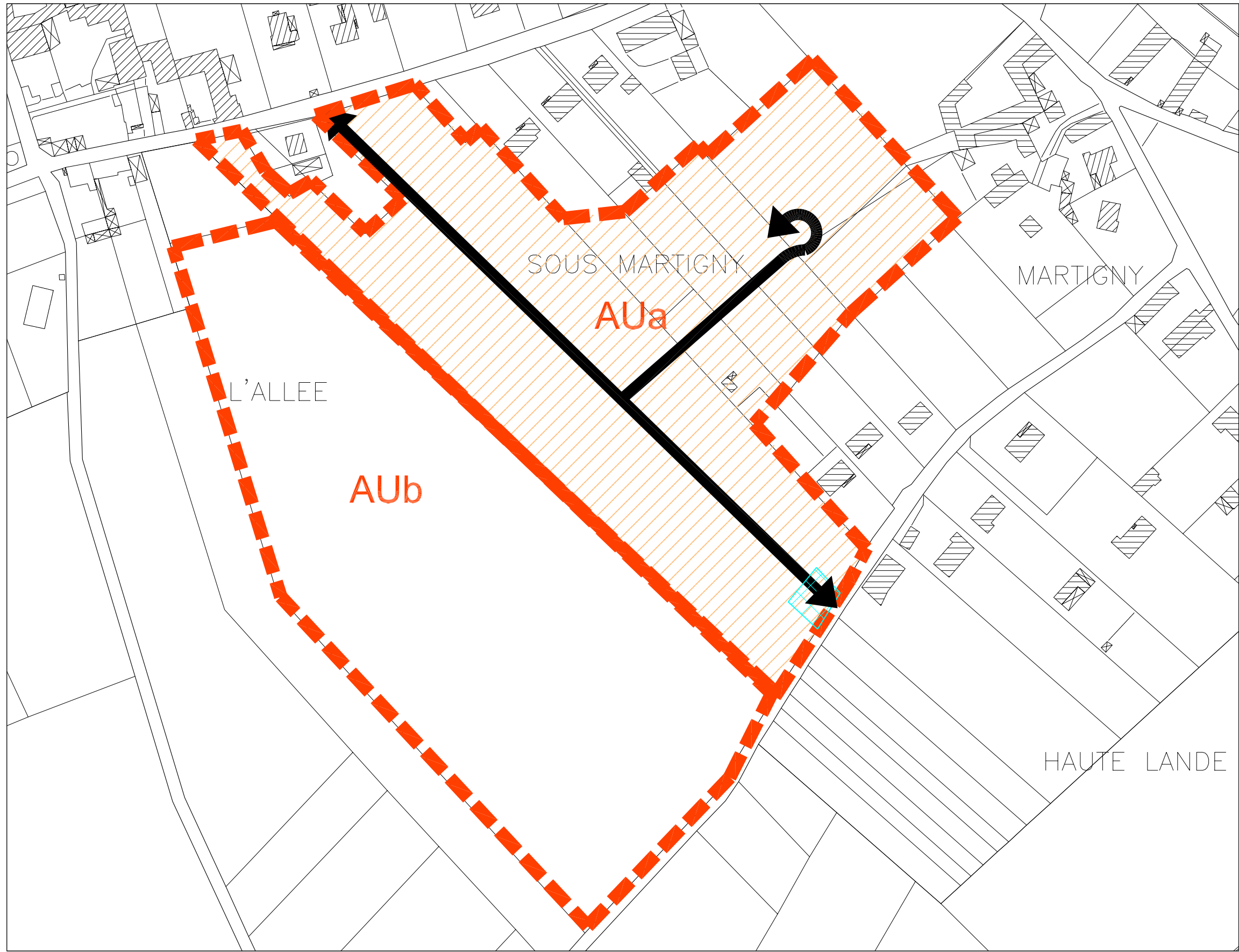
Superficie Thibauderie : 2.1 ha

- ← Accès véhicules
- Cheminement piétonnier
- ↑↑↑↑ Alignement à respecter
- ▨ Habitat
- Accompagnement paysager
- ▨ Emplacement réservé
- ▭ Limite de zone AUa

0 10 50 100m

Echelle : 1/2000

Révision n°2 du PLU AVANTON
Schéma d'aménagement de la zone AUa Sous Martigny



Superficie AUa Sous Martigny : 3,7 ha

- ← Accès véhicules
- Principe de voirie
- Emplacement réservé
- Limite de zone à urbaniser
AUa : à urbaniser à court et moyen terme
Aub : à urbaniser à long terme
- Zone d'habitat
- Connexion piétonne à créer
- Création d'un espace public au coeur du pôle d'habitat